

## PREFET DE L'YONNE

SOUS-PREFECTURE DE SENS Pôle Emploi Cohésion Sociale et Environnement

AFFAIRE SUIVIE PAR: MME P CORNU TEL: 03.86.83.95.36 pascale.comu@yonne.gouv.fr

## ARRETE SPSE-AGR-2017-098

Fixant la liste des candidats pour le 2<sup>ème</sup> tour des élections municipales complémentaires le 1<sup>er</sup> octobre 2017 dans la commune de PAROY -SUR-THOLON

Le préfet de l'Yonne, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment ses articles L.256 et R.126,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n°SPSE-AGR 2017-0077 du 19 juillet 2017 portant convocation des électeurs de la commune de PAROY-SUR-THOLON le 24 septembre 2017 (1<sup>er</sup> tour) et le 1<sup>er</sup> octobre 2017 (2<sup>ème</sup> tour) en vue des élections municipales complémentaires,

VU l'arrêté préfectoral n°SPSE-AGR 2017-0089 du 7 septembre 2017 fixant la liste des candidats pour le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales complémentaires du 24 septembre 2017,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/MAP/2017/056 en date du 21 août 2017, donnant délégation de signature à Madame Sabine ROUSSELY, sous-préfète de Sens ;

Considérant que neuf sièges étaient à pourvoir, que sept candidats se sont présentés au 1er tour et ont été élus,

Considérant qu'il reste deux postes à pourvoir et que des candidats peuvent déposer une déclaration de candidature,

VU les candidatures enregistrées,

## ARRETE:

<u>Article 1<sup>er</sup>.</u> – La liste des candidats en vue du 2<sup>ème</sup> tour des élections municipales complémentaires le 1<sup>er</sup> octobre 2017 dans la commune de PAROY-SUR-THOLON est fixée conformément à l'annexe ci-jointe.

<u>Article 2.</u> – La liste des candidats devra être affichée en mairie dès réception ainsi que dans le bureau de vote le jour du scrutin.

Fait à Sens, le 26 septembre 2017

La Sous-Préfète,

Sabine ROUSSELY

La sous-préfète de Sens et le maire de la commune de PAROY-SUR-THOLON sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

## ANNEXE A L'ARRETE SPSE-AGR-2017-0098 Du 26 septembre 2017

Fixant la liste des candidats pour le 2<sup>ème</sup> tour des élections municipales complémentaires dans la commune de PAROY-SUR-THOLON

Élections municipales complémentaires le 1er octobre 2017

Candidats au scrutin plurinominal majoritaire

Nombre de sièges à pourvoir : 2

- Madame Nathalie CHARPY
- Madame Nathalie RAYNAL